

Réponse du Conseil administratif à la résolution du 19 janvier 2010 de Mme Anne Moratti Jung, acceptée par le Conseil municipal le 19 janvier 2010, intitulée: «Suspendre les hausses de loyer des logements de la GIM».

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de suspendre l'application des hausses de loyer durant les travaux de la commission du logement sur le règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a fait sienne la résolution du Conseil municipal. Les directives nécessaires ont donc été données à la Gérance immobilière municipale (GIM) pour qu'elle interrompe, fin janvier 2010, la notification des modifications de loyer résultant de l'application du nouveau règlement relatif aux conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève, entré en vigueur en avril 2009.

En juin 2010, le Conseil municipal a été saisi d'une nouvelle proposition de résolution, la R-135, de Mme Anne Moratti Jung, M. Gérard Deshusses et Mme Catherine Buchet-Harder, intitulée «Pour que la Gérance immobilière municipale reprenne son travail». Traitée en urgence lors de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2010, cette résolution a été adoptée.

En conséquence, les travaux de la GIM relatifs à l'application du règlement précité ont repris.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Sandrine Salerno

Le 28 juillet 2010.